

COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 12 juin 2024
Date d'affichage : 12 juin 2024
Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

D.48/06-2024

Le mercredi dix-neuf juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Basille, Anne Addache, Emeline Romain, Marion Côté, Jean-Baptiste Rousseaux, Tony Tonon, Karine Démoncourt, Guillaume Auger, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Patrice Lebourg (a donné pouvoir à Vincent Lecarpentier), Annie Féron (a donné pouvoir à Laëtitia Désert), Michaël Boblique (a donné pouvoir à Didier Peralta), Cyril Hauchecorne, Alexis Cabot, Franck Roussel (a donné pouvoir à Jean-Baptiste Rousseaux),

Absent : 0

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

COMMUNICATION

GUIDE PRATIQUE COMMUNAL : Mise à jour des tarifs des encarts publicitaires

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Marjorie HALASA, Adjointe au Maire, expose :

Depuis 2016, la Municipalité édite elle-même un guide pratique communal, édité tous les deux ans, qui est distribué en boîte aux lettres à tous les foyers de la commune. Afin d'obtenir une aide financière à la réalisation de ce document bisannuel, il a été décidé en 2016 (D.05/03-2016) de vendre des encarts publicitaires tarifés selon des formats spécifiques.

Ces tarifs sont restés les mêmes malgré l'inflation.

Au même titre que les tarifs municipaux dans leur globalité, en considérant la hausse des prix depuis plusieurs années, une augmentation de 10 % des tarifs actuels s'avère suffisante.

Le service communication se charge de proposer aux commerçants, artisans, entreprises et principaux fournisseurs de la Commune la possibilité d'acheter un encart publicitaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la volonté de la Ville de Gruchet-le-Valasse de continuer à informer au mieux sa population,

Considérant que l'impression de 2 000 exemplaires du guide pratique coûtait 1 092 € TTC en 2022,
Considérant que les chiffres de l'INSEE démontrent une inflation de + 16,3 % depuis 2016,

Le Conseil Municipal décide de valider les tarifs suivants :

FORMAT	TARIFS DEPUIS 2016	TARIFS PROPOSÉS DÈS 2024
1/4 de page	110 €	120 €
½ page	200 €	220 €
Page entière	300 €	330 €

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme
Le Maire,



Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'acte
Affichage le 24 juin 2024
Transmission au contrôle de légalité le 24 juin 2024